



DELIBERATION

2024/31

**ANIMATION LEADER 2024 ET 2025 :
SOLLICITATION DU PROGRAMME LEADER**

L'an deux mille vingt-quatre le douze décembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à La Capelle, au siège de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 6 , Représentés : 4, Votants : 10

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Gilles QUEILLE.

Etaient représentés : M. Patrick DUMON par Mme Marie-Claire FORTIN, M. Vincent LAMOUREUX par M. Jean-Patrice LEJEUNE, Mme Christelle MAES par Mme Marie DETERME et M. Jean-Jacques THOMAS par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M.Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Michel LANDERIEUX, M. Laurent MARLOT et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marie-Claire FORTIN.

Le PETR du Pays de Thiérache, structure juridique porteuse du Groupe d'Action Locale depuis 2009, assure les missions d'animation, de gestion administrative et technique, de suivi et d'évaluation du programme LEADER. Il mobilise à cet effet 2 agents à temps plein : un animateur, chargé du pilotage et de la coordination du dispositif à l'échelle du PETR, et un gestionnaire, interlocuteur administratif et financier des porteurs de projets. Cette équipe anime de concert le programme et son comité de programmation, principale instance décisionnelle.

L'animation du programme comprend les missions suivantes :

- La diffusion de la stratégie LEADER auprès des acteurs du territoire,
- L'information et l'appui des acteurs du territoire,
- L'appui à l'émergence de projets,
- L'accompagnement des porteurs de projets : montage, suivi et valorisation des projets (dont visite de terrain),
- L'instruction des dossiers en lien avec le service référent,
- La communication sur le programme,
- Le lien avec les autres instances du territoire (Conseil de développement, Comité Syndical, Communautés de communes),
- La mise en œuvre du programme,
- Le lien avec le service référent (Région Hauts-de-France),
- L'animation de la coopération inter-territoriale,
- La participation aux réseaux LEADER (LEADER France, ELARD, réseau européen de la PAC)
- Le développement de partenariats locaux et européens (dans le cadre de la coopération transnationale),
- L'évaluation du programme,
- L'animation et la coordination des différentes instances de mise en œuvre du programme,

- Les visites sur place pour vérifier la bonne mise en œuvre des actions et la bonne utilisation des fonds européens.

Le gestionnaire du programme est chargé des missions suivantes :

- Être en capacité de renseigner les porteurs de projets. A ce titre, le gestionnaire devra disposer d'une solide connaissance de l'environnement réglementaire du programme,
- La rédaction du compte-rendu et sa transmission au service référent, en lien avec l'animateur LEADER,
- La rédaction de la convention attributive de FEADER,
- La transmission de la convention attributive d'aide entre les parties (bénéficiaire, GAL, autorité de gestion),
- La constitution du dossier de demande de paiement avec les porteurs de projets et l'animateur du programme,
- Le suivi financier général.

Au titre de l'année 2024, le coût de l'animation du GAL est estimé à 44 050 € pour lequel le Pays de Thiérache sollicite la participation financière de l'Union Européenne au titre du Programme LEADER à hauteur de 70 % (30 835 €) sachant que le solde (13 215 €) est pris en charge par le PETR du Pays de Thiérache.

Au titre de l'année 2025, le coût de l'animation du GAL est estimé à 65 000 € pour laquelle le PETR du Pays de Thiérache sollicite la participation financière de l'Union Européenne au titre du Programme LEADER à hauteur de 70 % (45 500 €) sachant que le solde (19 500 €) est pris en charge par le PETR du Pays de Thiérache.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE les plans de financements présentés ;

SOLLICITE la participation financière de l'Union Européenne au titre des crédits Feader pour l'animation du LEADER au titre des années 2024 et 2025 ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

La Secrétaire de séance,


Olivier CAMBRAYE

Marie-Claire FORTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 002-200051118-20241212-31_2024-DE